



Décision

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC111533DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole normale supérieure le 10/12/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°8197;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 nommant monsieur Antoine Triller directeur de l'unité de recherche n° 8197, intitulée Institut de Biologie de l'Ecole normale supérieure ;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Ecole normale supérieure du 16 décembre 2004 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17/09/2010 ;

Considérant que Mme Pascale Gilardi a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale du 25/10/2004 au 18/11/2004 (36h30 et 2 jours de communication)

Article 1

Mme Pascale Gilardi, directeur de recherche de 2^{ème} classe

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 8197, à compter du 31 janvier 2011.

Mme Pascale Gilardi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Pascale Gilardi est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2011

Le directeur de l'unité

Antoine Triller

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire
Monique Canto-Sperber
Directrice de l'Ecole normale supérieure

Nomination

de M. Paulo Mora de Freitas

aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité
des systèmes d'information de la délégation Paris B

Dec112372DR02

Portant nomination de M. Paulo Mora de Freitas aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Paris B

Le Président,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu l'avis du Fonctionnaire de Sécurité de Défense du CNRS ;

Décide

Article 1^{er}

M. Paulo Mora de Freitas, IRHC, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris B à compter du 11 octobre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 octobre 2011

P/ le Président et par délégation
La déléguée régionale
Christine d'Argouges